

REPAREMENT  
DE LA  
CHARENTE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE ROYAN

REUNION DU 10 NOVEMBRE 1967

67097  
O B J E T :

11F1  
- 1.553.727  
COURRIER  
8648

Attribution du stand  
n° 16 des Galeries  
Commerciales à  
M. et Mme RIGOUR et  
exploitation d'une  
licence 4e catégorie

Le dix novembre mil neuf cent soixante sept, à 20 H.30,  
le Conseil Municipal de ROYAN, s'est réuni, en séance ordinaire,  
au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la Présidence  
de M. de LIPKOWSKI, Député-Maire, d'après convocations faites le  
6 novembre 1967 .

Etaient présents: MM.de LIPKOWSKI, MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE,  
MM. BUJARD, Dr.LANUSSE, MM. COLLE, MOUCHOT, BOUCHET, BETOUS, NAULIN,  
BOUDEY, BROTRÉAU, GACHET , Mme BIDEAU, MM. OSQUIGUIL, VULTAGGIO,  
REIX, TETARD, STIPAL, NARTEAU, CAMBLONG .

Représenté : Dr. DOMECCQ par M. MATRAS

Les conseillers présents formant la majorité des membres en  
exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal,  
procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le  
sein du Conseil .

M. GACHET ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné  
pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées .

Par lettre du 23 mai 1967, M. RIGOUR a demandé l'autorisation  
d'exploiter au stand n° 16 des Galeries Commerciales une licence  
4e catégorie pour l'établissement "Bar Auditorium".

Par ailleurs, par lettre du 15 septembre 1967, M. et Mme RIGOUR  
demandent à la Ville d'exploiter conjointement le stand 16 et non  
plus avec M. et Mme RENARD (attribution faite par délibération du  
Conseil Municipal du 12 avril 1966).

En effet, par lettre du 16 septembre 1967, M. et Mme RENARD ont  
fait savoir qu'ils ne souhaitaient plus exploiter le stand n° 16.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la délibération du 12 avril 1966, attribuant conjointement  
et solidairement l'exploitation du stand n° 16 des Galeries Commer-  
ciales à M. et Mme RIGOUR et à M. et Mme RENARD,

Vu les lettres de M. RIGOUR du 23 mai et 15 septembre 1967,

Vu la lettre de M. et Mme RENARD du 16 septembre 1967,

DECIDE :

- de modifier le contrat intervenu le 1er avril 1966 en désignant comme bénéficiaires uniques de l'exploitation du stand n° 16 - M. et Mme RIGOUR, 28, bd de l'Etang et ce à compter du 1er Janvier 1968,
- de donner un avis favorable à leur demande du 23 mai 1967 pour exploiter une licence 4e catégorie dans le stand n° 16.
- de donner tous pouvoirs à M. le Député-Maire pour signer l'avenant à intervenir.

Fait et délibéré A ROYAN, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Pour le Député-Maire,  
Adjoint Délégué,



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-s/MER, le \_\_\_\_\_

Le Sous-Préfet,

2. DEL. 1967